



**Monsieur Emmanuel Macron**  
**Président de la République**  
**Palais de l'Élysée**  
**55 Rue du Faubourg Saint-Honoré**  
**75008 Paris**

Vénissieux le 2 décembre 2020

Monsieur le président,

Lors de votre discours du 8 octobre dernier, vous avez déclaré que nous avons *“nous-mêmes construit notre propre séparatisme. C’est celui de nos quartiers, c’est la ghettoïsation que notre République [...] a laissé faire. Nous avons concentré les populations souvent en fonction de leurs origines, de leurs milieux sociaux. Malgré les efforts, nous n’avons pas pu recréer suffisamment de mixité”*.

Ces phrases ont été pour tous ceux qui habitent dans *“nos quartiers”* un soulagement. Enfin le président de la République mettait des mots sur une réalité que nous vivons tous les jours mais que nous avons du mal à faire partager.

Dans *“nos quartiers”*, la mixité a en effet disparu ou a tendance à disparaître. Et de même que l’on entend *“banlieues populaires délaissées”* quand on parle de *“nos quartiers”*, il est presque inutile de préciser que *“la non mixité”* dont vous faites état recouvre en fait une non mixité d’origine, une non mixité ethnique.

Oui, les politiques d’urbanisme, de logements et de peuplement ont été globalement un échec. Et quarante ans de politique de la ville n’auront pas suffi à changer cette situation.

Comment s’étonner alors que dans ces quartiers où parfois 80% des gens sont issus de l’immigration, il soit difficile à la République Française de faire comprendre ses valeurs ?

Mais là n’est pas en fait le plus grave. Que des adultes vivent dans des quartiers socialement ou ethniquement de plus en plus homogènes est certes problématique. Mais qu’en raison de la sectorisation scolaire, leurs enfants soient élevés exclusivement dans cet entre-soi social et culturel est dramatique.

Il suffit d’assister à la sortie d’un collège de banlieue pour se rendre compte que la ghettoïsation des quartiers a produit et amplifié une ghettoïsation des écoles et des collèges. Chaque année, ce sont des dizaines de milliers de collégiens qui auront été en cours en vase clos, n’échangeant et ne partageant qu’avec des camarades de leurs milieux et de leurs origines.

Cette situation n’est pas nouvelle, elle a même été à l’origine d’une mesure dans la loi d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la République de 2013. Celle-ci a en effet prévu que les conseils départementaux *“peuvent, lorsque cela favorise la mixité sociale”*, modifier les secteurs de recrutement des collèges.

**no ghetto !**

association pour la promotion de la mixité sociale et d’origine dans les collèges

Une “possibilité” faite aux élus locaux... qui ont bien vite oublié de s’en saisir réellement. Et pour cause : la mixité sociale et d’origine, tout le monde en parle, mais personne n’en veut vraiment !

Les parents des élèves du centre ville ne redoutent rien de plus que de voir leur progéniture fréquenter la supposée “*racaille des banlieues*”, et les parents des quartiers ne comprennent pas pourquoi leurs enfants devraient se déplacer un peu plus pour être dans des établissements où ils se sentiraient déclassés.

Tout le monde est convaincu d’avoir à perdre dans un changement de sectorisation.

Comment dès lors être surpris qu’en laissant le soin aux conseils départementaux la possibilité de “*favoriser la mixité sociale*” des collégiens, rien n’ait vraiment bougé depuis ? A-t-on déjà vu des élus locaux volontairement se mettre en difficulté en adoptant des mesures particulièrement impopulaires pour leur électorat ?

Le 9 décembre prochain, sera présenté au conseil des ministres le projet de loi “*visant à conforter les principes républicains*”. Vous avez annoncé les grandes lignes de ce texte qui comporte un certain nombre de mesures ayant trait à l’éducation, mais la question de la mixité dans les collèges publics n’est pas évoquée.

Si nous voulons vraiment faire société et permettre à chaque collégien de faire l’expérience de l’altérité, il faut que le législateur puisse, non pas simplement permettre, mais imposer aux collectivités en charge de la construction des collèges et de la sectorisation, la prise en compte du critère de mixité sociale et d’origine.

Il faut que les conseils départementaux et l’éducation nationale soient obligés de faire un état des lieux de la mixité sociale et d’origine dans les collèges des métropoles et qu’ils soient contraints d’aménager les cartes de sectorisation pour remédier aux situations de ghettoïsation qui seront identifiées.

Sans cela, votre discours et ce projet de loi n’auront que peu d’effet sur une situation que vous décrivez pourtant si bien.

Monsieur le président de la République, vous rappeliez dans votre discours du 8 octobre que “*La République c’est à la fois un ordre et une promesse d’émancipation*”.

Nous comptons sur vous - et sur le législateur - pour qu’une telle promesse puisse être tenue.



**Khady Rebuzzi**, Présidente  
**Farid Ben Moussa**, secrétaire  
**Fazia Ouatah**, Trésorière.